

Province de Québec
Municipalité de La-Visitation-de-L'Île-Dupas
MRC d'Autray

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La-Visitation-de-l'Île-Dupas tenue à l'hôtel de ville, lieu habituel des délibérations du Conseil ce lundi 13 juillet 2020, à compter de 18 heures 00, à laquelle étaient présents la mairesse, madame Marie-Pier Aubuchon, la conseillère et les conseillers suivants :

M. Éric Chevrette, conseiller no 1 Monsieur Simon Deguise, conseiller no 4
M. Martial Belley, conseiller no 3 Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6
M. Alain Goyette, conseiller no 5

Est absent : Sièges vacants, poste conseiller no 2

Secrétaire de l'assemblée : Mme Julie Simard, Secrétaire-trésorière

Considérant que tous les conseillers sont présents, il a l'ajout d'un point pour la location de la rétrocaveuse au point 11

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse, Marie-Pier Aubuchon, déclare l'assemblée ouverte.

2. Annulation résolution 115-2020

CONSIDÉRANT QU' à la séance ordinaire du 6 juillet, il a eu résolution pour l'engagement d'un professionnel pour un croquis.

CONSIDÉRANT QUE la résolution n'est pas conforme à l'offre de service.

129-2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Chevrette, **APPUYÉ PAR** Monsieur Simon Deguise et résolu, de faire l'annulation de la résolution 115-2020 concernant l'engagement d'un professionnel pour un croquis.

Adoptée à l'unanimité

3. Engagement d'un professionnel pour un croquis

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avec un croquis pour un bâtiment municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire engager un professionnel pour faire ce travail;

CONSIDÉRANT QUE la firme Héту et Bellelumeur architectes Inc. a fait une offre de service.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est pour faire une esquisse d'un bâtiment municipal.

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'offre de service est de 2 500.00\$ plus taxes;

130-2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martial Belley, **APPUYÉ PAR** Monsieur Simon Deguise et résolu que le conseil engage la firme Héту et Bellelumeur pour faire une esquisse pour un bâtiment municipal au montant de 2 500.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

4. **Annulation résolution 122-2020**

CONSIDÉRANT QU' à la séance ordinaire du 6 juillet, il a eu résolution pour le fauchage des chemins.

CONSIDÉRANT QUE la résolution n'est pas conforme à l'offre de service.

131-2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Chevrette, **APPUYÉ PAR** madame Maryse Courchesne et résolu, de faire l'annulation de la résolution 122-2020 concernant le fauchage des chemins.

Adoptée à l'unanimité

5. **Fauchage des chemins**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire le fauchage des chemins.

CONSIDÉRANT QUE Dauphins Multi-Services a fait une offre de service.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est de faucher tous les chemins de la municipalité incluant la route du Ministère des Transport.

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'offre de service est de 2 439.00\$ plus taxes;

132-2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Goyette, **APPUYÉ PAR** monsieur Éric Chevrette et résolu que le conseil donne le contrat à Dauphins Multi-Services au montant de 2 439.00 \$ plus taxes pour le fauchage des chemins de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6. **Annulation résolution 123-2020**

CONSIDÉRANT QU' à la séance ordinaire du 6 juillet, il a eu résolution pour l'asphalte chaude.

CONSIDÉRANT QUE la résolution n'est pas conforme à une offre de service.

133-2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Deguise, **APPUYÉ PAR** monsieur Éric Chevrette et résolu, de faire l'annulation de la résolution 123-2020 concernant l'asphalte chaude.

Adoptée à l'unanimité

7. **Achat de table de pique-nique**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acheter 10 tables de pique-nique.

CONSIDÉRANT QUE nous allons faire l'achat de berceaux pour construire nous même les tables.

CONSIDÉRANT QUE le prix est de 265.00\$ par berceau pour une table plus le transport au montant de 225.00\$ et que le coût pour 10 tables de pique-nique est 2875.00\$ plus taxes.

CONSIDÉRANT QUE nous allons faire l'achat de berceau pour 10 tables de pique-nique.

134-2020

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Goyette, **APPUYÉ PAR** monsieur Martial Belley et résolu, faire l'achat de berceaux pour 10 tables de pique-nique au montant de 2875.00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

8. **Achat de copeaux**

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de copeaux de bois pour la forêt nourricière.

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de 10 verges de copeaux au coût 32.00\$ la verge plus le 75.00\$ de transport.

135-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maryse Courchesne, **APPUYÉ PAR** monsieur Simon Deguise et résolu, faire l'achat de copeaux de bois au montant de 320.00 pour 10 verges plus 75.00\$ de transport.

Adoptée à l'unanimité

9. **Panneaux de règlement pour les parcs**

CONSIDÉRANT QUE nous avons beaucoup de plaintes concernant les parcs.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va installer des panneaux pour l'affichage des règlements dans tous les parcs de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut acheter 5 panneaux 24 po X 36 PO pour les règlements et 5 panneaux pour les poubelles 36 PO X 24 PO.

CONSIDÉRANT QUE trois (3) offres de service ont été demandé aux entreprises suivantes :

Lettrages Lafontaine au montant de 181.20 \$ plus taxes / chaque
Lettrart Design au montant de 175.00 \$ plus taxes / chaque plus 60.00 \$ de frais de graphisme
Signoplus au montant de 62.20\$ plus taxes et 35.05\$ plus taxes pour le transport ;

136-2020

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maryse Courchesne, **APPUYÉ PAR** monsieur Éric Chevrette et résolu, faire l'achat de 5 panneaux pour les règlements et 5 panneaux pour les poubelles au montant de 657.05\$ plus taxes incluant les frais de transport, de la compagnie Signoplus.

Adoptée à l'unanimité

10. **Réduction de la vitesse sur la route 158**

CONSIDÉRANT QUE la circulation sur le tronçon de la route 158 entre le pont reliant la Ville de Berthierville au territoire de la Commune de Berthier et au sentier piétonnier de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses lles est un axe routier très achalandé.

CONSIDÉRANT QUE la circulation à cet endroit est composée d'utilisateurs des sentiers de la SCIRBI, de machinerie agricole qui provient de la Commune de Berthier qui doit circuler en empruntant cette intersection.

- CONSIDÉRANT QUE** le trafic routier découlant de la traverse entre Saint-Ignace-de-Loyola et la Ville de Sorel-Tracy a un impact majeur sur la circulation.
- CONSIDÉRANT QUE** le stationnement donnant accès au sentier piétonnier de la SCIRBI ainsi qu'au territoire de la Commune est souvent entièrement occupé, contraignant les visiteurs à stationner le long de la route 158.
- CONSIDÉRANT QUE** stationner sur ce tronçon de la route 158 représente un risque important d'accrochage ou d'accidents.
- CONSIDÉRANT QUE** la vitesse permise à cet endroit est 80 km/h.
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Visitation-de L'île-Dupas considère qu'une réduction de la limite de vitesse à 50 km/k dans ce secteur pourrait avoir un impact positif sur la sécurité.

137-2020 **IL EST PROPOSÉ PAR** madame Maryse Courchesne, **APPUYÉ PAR** monsieur Simon Deguise et résolu,

QUE la Municipalité de La Visitation-de L'île-Dupas appuie la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier et demande au Ministère des Transports de procéder à une diminution de la vitesse de 80 km/h à 50km/h sur le territoire de celle-ci à partir du pont reliant la Ville de Berthierville au territoire de la Commune de Berthier.

Adoptée à l'unanimité

11. Location de la rétrocaveuse

CONSIDÉRANT QU' il reste encore beaucoup de travaux à effectuer avec une rétrocaveuse.

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà la rétrocaveuse

138-2020 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Simon Deguise, **APPUYÉ PAR** madame Maryse Courchesne et résolu, faire la location de la rétrocaveuse du 3 août au 3 septembre au montant de 4000.00 \$ plus taxes de la compagnie Longus Rive-Sud.

Adoptée à l'unanimité

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé

139-2020 **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Simon Deguise, **APPUYÉ PAR** Madame Maryse Courchesne et résolu que la séance soit levée à 18h08.

Mme Marie-Pier Aubuchon,
Mairesse

Julie Simard
Directrice générale-Secrétaire-trésorière